

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

Vu le comité technique du 30 septembre 2022,

Vu l'arrêté n°04/2022 du 12 octobre 2022 portant organisation des services départementaux,

Vu la note interne du 24 janvier 2023 portant changement d'affectation de monsieur Mathieu Fasquelle, rédacteur, à la direction des politiques d'inclusion durable – mission insertion par l'emploi, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour y exercer les fonctions de chef de mission,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2023, monsieur Mathieu Fasquelle, rédacteur, est chargé des fonctions de chef de mission au pôle solidarités - direction des politiques d'inclusion durable – mission insertion par l'emploi.

Article 2 :

Cet arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais

Arras, le 17 FEV. 2023

Président du Conseil départemental,



Jean-Claude LeROY

Arrêté en préfecture
032226200012-20230217-RH12160LG0223-AI
Date de télétransmission : 20/03/2023
Date de réception préfecture : 20/03/2023